

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 554-2016 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 19 décembre 2016, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 554-2016 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 20^e jour du mois de décembre 2016.



Edouard Lemire

Directeur général par intérim

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Edouard Lemire, directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 20 décembre 2016, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2016.



Edouard Lemire

Directeur général par intérim